



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-320

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'interdiction de stationnement et

l'autorisation d'occupation du domaine public

51 rue Jean Jaurès

du vendredi 11 septembre au mardi 16 septembre 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 21 juillet 2025 de Madame Bénédicte DELIGNY, demeurant 51, rue Jean Jaurès à ISBERGUES (62330),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité au niveau du N°51, rue Jean Jaurès à ISBERGUES (62330),

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit du vendredi 11 septembre au mardi 16 septembre inclus, au niveau de l'immeuble, situé 51, rue Jean Jaurès à ISBERGUES (62330)

Article 2 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public, pour l'installation de sacs « Big Bag » sur le trottoir devant son habitation.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-320

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 22 JUL. 2025

Le Maire

Pour le Maire empêché,

Le 6^{ème} adjoint

David THELLIER



Publié le 23 JUL. 2025